

Rencontres de la longue vie 2022

Atelier 6

Transversalité de la longue vie dans les politiques publiques

Facilitatrice, facilitateur et prise de notes

- Irina Ionita, secrétaire générale, PLATEFORME des associations d'aînés de Genève
- Florian Erard, chargé de projets, Fegems
- Paul Buchs, chargé de projets, PLATEFORME des associations d'aînés de Genève

Introduction à la thématique *(NB : mettre l'hyperlien vers la présentation)*

- Marko Bandler, chef de cabinet du département de la cohésion sociale, canton de Genève

Participant.e.s

26 personnes ont participé à l'atelier 6, provenant d'univers professionnels différents et complémentaires : représentant.e.s de communes, du canton, de la petite enfance, de la jeunesse, de programmes intergénérationnels, du milieu associatif des seniors et des EMS.

Les riches échanges sur l'importance de la transversalité de la longue vie dans les politiques publiques ont fait émerger quatre grandes actions qui peuvent être entreprises dans un ordre chronologique, des prérequis à l'opérationnalisation. A la fin de l'atelier, le groupe a émis six recommandations à l'intention du Conseiller d'Etat, qui sont énoncées en conclusion.

Quatre grandes actions

1. IDENTIFIER

La phase d'identification est un prérequis à la transversalité dans les politiques publiques. Elle peut être structurée en deux axes :

- a. Identifier les parties prenantes des politiques (des autorités aux bénéficiaires en passant par les associations, etc.), leurs domaines de compétences et d'expertises et leur impact sur les politiques publiques.
- b. Identifier les projets visant la transversalité qui se sont concrétisés « ici et ailleurs », identifier les mécanismes facteurs de succès ou au contraire constituant des freins à la réalisation de ces projets.

2. CULTIVER LA TRANSVERSALITÉ ET DÉCLOISONNER LES PRATIQUES

Pour déployer des politiques publiques transversales, il est nécessaire qu'un langage commun soit établi, que des valeurs communes soient partagées et intégrées par les parties prenantes. Un changement de « culture » dans le domaine des politiques publiques et du fonctionnement des parties prenantes devient une nécessité et donc un prérequis.

Un moyen de cultiver la transversalité est d'en démontrer la réelle plus-value pour les parties prenantes, que ce soit celles qui bénéficient de prestations ou celles qui les coordonnent ou les délivrent.

Rencontres de la longue vie 2022

In fine, cette culture la transversalité doit aboutir à un décloisonnement des domaines fonctionnant actuellement selon des logiques propres, sans intégrer réellement celles des autres domaines.

3. REDÉFINIR LE RÔLE ET LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

La nécessité pour l'État de prendre une posture différente a été soulignée par les participant-e-s.

Rôle : État porteur de visions, garant de celles-ci et « coach » autour de ces visions.

Responsabilité : passer d'un État décideur à un État coordinateur/ « orchestrateur »

4. PASSER D'UNE LOGIQUE DE PRESTATIONS À UNE LOGIQUE DE PARCOURS DE VIE

Ce changement de paradigme implique de ne plus penser les politiques publiques en termes de prestations, mais bien en termes de parcours de vie. Les bénéficiaires ne doivent pas s'adapter aux institutions/prestations, mais ce sont à ces dernières de s'adapter aux bénéficiaires. Cette injonction est la conséquence concrète et opérationnelle de la transversalité.

Concrètement, pour répondre aux besoins des différents parcours de vie, un déploiement au niveau local est souhaitable. Cette échelle (quartier/commune) est probablement celle qui est la plus propice au développement de réponses (prestations) faisant sens par rapport aux différents parcours de vie dans un contexte territorial donné. C'est véritablement à ce niveau de proximité, et avec les parties prenantes de ce niveau (communes et associations), que des solutions concrètes, dans une logique de transversalité, peuvent être trouvées.

Six recommandations

- 1) Identifier les parties prenantes et leurs impacts.
- 2) Identifier les mécanismes à l'œuvre, facteurs de succès et obstacles.
- 3) S'inspirer des bonnes pratiques et des expériences d'ici et d'ailleurs.
- 4) Inscrire et cultiver la transversalité en démontrant la plus-value pour les parties prenantes.
- 5) Redéfinir le rôle et la responsabilité de l'Etat.
- 6) Passer d'une logique de prestations à une logique de parcours de vie.